

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

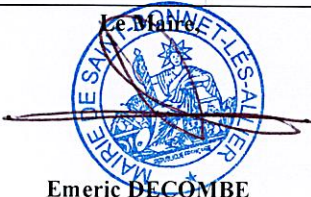
Délibération n°23092026-005

Date de la convocation

Le 16/09/2026

Objet de la délibération

**CONSULTATION SUR
LE PROJET
D'EVALUATION DU
PROGRAMME LOCAL
DE L'HABITAT (OU
PROGRAMME
D'ORIENTATIONS ET
D'ACTIONS) 2020-2025**


Emeric DECOMBE
Signature et cachet

Secrétaire de séance
Maryse TARRIT

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 23 septembre à 19h00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel, Mme GALLOIS-THOMAS Audrey, M. MOREAU Teddy, Mme BENALI Marie-Hélène, M. DERYCKE Cyril, Mme BONHOMME Sabrina

Absents (excusés) : M. CIZERON MARC, VERNY Elisabeth

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse .

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 153-27,
VU le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvé par délibération du conseil communautaire du 21/10/2019 ;

VU la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvée par délibération du conseil communautaire du 25/10/2021 ;

VU la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvée par délibération du conseil communautaire du 29/01/2024 ;

VU l'évaluation triennale du PLH approuvée par délibération du conseil communautaire du 26/02/2024 ;

Vu l'avis du CRHH sur l'évaluation triennale du PLH en date du 14 mai 2024 ;

VU la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvée par délibération du conseil communautaire du 22/09/2025 ;

Monsieur Le Maire rappelle

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Billom Communauté fait partie intégrante du PLUH, sur le volet stratégique dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sur le volet opérationnel dans le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLUH. Il se décline ci-après pour un budget de 1 748 000 € soit 291 333 €/an :

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

3 orientations stratégiques	1. Coordonner la production (de logements) et l'orienter vers les besoins spécifiques 2. Valoriser le bâti ancien et les centres-bourgs 3. Accompagner les ménages en difficultés de logement
9 actions	1. Poursuite de l'OPAH 2. Aide à l'accession dans l'ancien 3. Accompagnement à l'auto-réhabilitation 4. Sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère 5. Stratégie foncière 6. Partenariat communautaire autour des situations d'urgence 7. Poursuite de la démarche expérimentale en faveur d'un accueil ou habitat pérenne des GDV 8. Groupes de réflexion partenariaux autour des difficultés de logement 9. Pilotage et animation du PLH

Le PLH (traduit de manière opérationnel dans le POA) permet de définir une stratégie, des orientations et des actions en matière de politique de l'habitat à mener à l'échelle communautaire sur une période de 6 ans. A l'issue de cette période, il revient au territoire de faire une évaluation en termes de réalisation des actions et d'essayer d'analyser et de comprendre ce qui aurait pu empêcher ou freiner certaines actions d'aboutir.

Ce qu'il faut retenir :

N° action	Résultats à 6 ans
ACTIONS 1 – 2 – 3 avec et dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH	- 2 OPAH : 2016/2022 et 2022/2027 - 179 propriétaires occupants aidés - 19 logements locatifs créés - 15 dossiers ont bénéficié de prime de sortie de <u>vacance</u> (dans l'ancien) - 3 ménages accompagnés en auto-réhabilitation - → 6 407 430 € de travaux avec 2 987 349 € de subventions Anah et 597 433 € de Billom Communauté → 436 687 € d'animation Soliha dont 239 839 subventionnés par l'Anah et 196 848 financés par Billom Communauté
ACTIONS 6 – 8 avec OPAH et partenaires	- 53 dossiers dans le cadre de l'habitat indigne dont 2 arrêtés d'insalubrité du Préfet - 79 dossiers de permis de louer sur Billom - 108 logements locatifs sociaux créés (liste non exhaustive) - Des structures pour du logement inclusif portées par des organismes associatifs : 25 places en pension de famille par Habitat et Humanisme et 8 place pour des malades jeunes d'Alzheimer avec Toit Même toutes 2 sur Billom
ACTION 4 – Sensibilisation et conseil à la qualité architecturale et paysagère	- Edition d'un guide illustré du PLUH - Mise en place d'un service de conseils architectural et paysager <u>développé</u> progressivement à l'échelle des 25 communes : 16 conseils délivrés en 3 ans
ACTION 5 : Stratégie foncière	Quasi aucune mise en œuvre
ACTION 7 : poursuite de la démarche des gens du voyage	- 4 projets privés soutenus par Billom Co dans le cadre d'un fonds de concours (Billom, Dallet, Estandeuil, Ecôpole à Pérignat) et régularisation de STECAL - Création d'1 terrain locatif familial public à Vertaizon pour 1 famille - Grosse problématique de disponibilité du foncier

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Le bilan financier fait état de : 891 014 € de dépenses par Billom Communauté soit 148 502.33 €/an.

Concernant la production de logements neufs et la loi « climat et résilience » :

549 permis de construire ont été délivrés dont 383 pour des constructions neuves et 166 sur des constructions existantes dont 84 pour changement de destination ce qui représente 554 logements créés en 6 ans.

Ces derniers ont mobilisé 116.94 hectares dont 99.86 de terrains non bâtis et 17.08 en changement de destination.

Force est de constater que cette production est plus faible qu'attendue et est même ralentie sur les 3 dernières années ; par ailleurs, sur l'ensemble du foncier disponible au PLUI, « seuls 40 % » ont été consommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Poursuive sa trajectoire tel que déjà fixée

ADOpte

A l'unanimité des membres présent, le projet d'évaluation du programme local de l'habitat 2020-2025

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme